



Villars-le-Terroir, le 7 décembre 2020

## **Conseil communal Villars-le-Terroir**

### **Procès-verbal no 20 de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2020**

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame la Boursière, Madame et Messieurs les Municipaux.

L'heure de convocation étant écoulée, il propose d'entamer cette vingtième séance de la législature. Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

#### **Point 1 : Appel**

**M. le Président** passe ensuite la parole à la secrétaire Mme Mary-Claire Freymond qui procède à l'appel. Madame Céline Schmid, Messieurs David Mettraux, Jean-Joseph Pittet, Vincent Pittet, Pierre-Yves Hofstetter sont excusés de même que M. Pascal Pittet.

Le quorum est donc atteint avec 29 conseillers présents et 6 absents excusés.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, M. le Président déclare cette vingtième séance ouverte.

#### **Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 19 de la dernière séance du Conseil Communal du 05.10.2020**

**M. le Président** rappelle que tous les membres ont reçu une copie de ce procès-verbal et de ses annexes et que la lecture n'en est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Il passe ensuite en revue les différents points de ce pv en demandant aux conseillers qui le désirent de se manifester en cas de remarque ou question, ce qui n'est pas le cas.

Le pv No 19 est accepté à l'unanimité. **M. le Président** remercie la secrétaire pour sa rédaction.

#### **Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions**

**M. le Président** n'a reçu aucune proposition. Il demande s'il y en aurait une de dernière minute, ce qui n'est pas le cas non plus.

Il précise que pour les élections communales du printemps prochain, la séance

d'information prévue le 14 décembre à l'attention de l'ensemble de la population a dû être annulée en raison du Covid 19. Elle sera remplacée par une information via le pilier public, sur le site internet ainsi que dans le Bulletin Echo-Villars No 3 du mois de décembre. Les conseillers présents ont la possibilité de s'inscrire à l'issue de la présente séance sur la liste du Conseil communal ou pour sur celle de la Municipalité. Les conseillers absents ne seront pas préterités puisqu'ils seront également sur la liste en priorité par ordre alphabétique.

M. le Président souhaite qu'un grand nombre de conseillers soient disposés à poursuivre leur mandat au-delà du 30.06.2021.

#### **Point 4 : Communications de la Municipalité**

**M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic** pour quelques informations.

Tout d'abord, il précise que la Municipalité se représente in corpore pour les élections.

Ensuite, il avise l'assemblée que dans le prochain journal distribué ce mercredi, il y aura un « spécial élections communales » ainsi qu'une information relative au trafic en voiture ou à pied autour du complexe communal.

En lien avec le trafic, il précise qu'une consultation est en cours auprès des autres communes voisines, à savoir Echallens, Goumoens et St-Barthélemy pour étudier la fermeture aux voitures des 3 chemins qui vont sur Echallens et sur Goumoens. L'idée est de faire pression sur le service de l'Etat (DGMR) qui refuse d'interdire le trafic automobile sur ces chemins.

Il informe ensuite les Conseillers que Swisscom a approché la Municipalité pour demander l'autorisation d'installer une antenne 5G dans le clocher de l'église. En parallèle, cette demande a également été faite à divers habitants de la commune dont les noms ne sont pas connus. En cas d'installation de cette antenne, une redevance est versée au propriétaire, de l'ordre de Fr. 6'000.- par année. La Municipalité préférerait voir cette installation dans un endroit public de manière à ce que tout le monde en bénéficie et non un seul particulier. Dans ce cas, le dossier serait mis à l'enquête avec le droit des tiers de déposer une/ des opposition/s cas échéant.

**M. Lionel Favre, municipal** indique que la Municipalité a reçu l'autorisation des autorités compétentes pour abattre les plus hauts arbres du chemin de la Bocheire, dans le but de faire fuir les corneilles. Un prochain rendez-vous est fixé avec plusieurs intervenants pour décider de la manière de procéder.

**M. Cyril Pittet, municipal** informe quant à lui de la nouvelle limitation des horaires de la déchetterie, instaurée dans le but de limiter au maximum les nuisances sonores.

**M. le Président** remercie chacun pour ces communications et propose de passer au point suivant.

#### **Point 5 : Préavis municipal No 05/ 2020 – Budget 2021**

**M. le Président** passe la parole à **M. Philippe Benoît** qui lit le rapport de la commission gestion/ finances.

**M. le Président** remercie M. Philippe Benoît pour sa lecture et les membres de la commission pour leur travail. Il demande aux autres membres de la commission ainsi

qu'aux Conseillers présents s'ils ont des remarques ou commentaires à apporter, ce qui n'est pas le cas.

Il propose ensuite de reprendre point par point les chapitres du budget.

**M. Steeve Devolz** demande la parole, au point 2, pour avoir des explications quant à la diminution de la participation financière de l'ASIRE. Il fait part de son incompréhension, du fait que la Commune a encore mis à disposition de l'ASIRE d'autres locaux, ce qui n'était pas prévu initialement.

**M. le Syndic** lui répond que dans les comptes 2019, les pourcentages d'utilisation de certains postes (eau, électricité, etc...) ainsi que l'activité du personnel (concierge) ont été réévalués à la baisse par l'ASIRE. Il faut également tenir compte du fait qu'en 2018 et 2019 des investissements réalisés par la commune ont été pris en charge en partie par l'ASIRE ce qui explique la variation des montants d'une année à l'autre.

**M. Werner Reist** prend la parole, au point 8, pour demander s'il est prévu de baisser le prix de l'eau pour notre Commune pour l'an prochain ? faisant référence aux informations parues dans les médias, relatives à la diminution du coût de l'eau pour la ville de Lausanne. Par ailleurs, au niveau de l'AIAE, ce prix va-t-il également baisser ?

**M. le Syndic** lui répond que cette diminution est de l'ordre de 2 cts pour Lausanne. Pour l'AIAE, le contrat signé n'a rien à voir avec la vente d'eau aux particuliers de la ville de Lausanne. Notre contrat ne va pas changer pour l'instant. Il n'est pas prévu de diminuer le coût de l'eau pour notre Commune. Par contre, comme vous avez pu le voir, l'AIAE va augmenter le prix de 2 cts, du fait des surcoûts engendrés par divers problèmes, d'approvisionnement par exemple. Si l'on devait pour une quelconque raison reprendre l'eau du lac, ce qui n'est pas notre souhait, le prix de l'eau serait augmenté. Par contre, si l'on peut continuer à utiliser l'eau de nos sources, bien qu'elle contienne du Chlorothalonil, mais qui n'a pas de chlore, un prix plus adapté pourra être maintenu. Le Comité de direction de l'AIAE a opté pour une augmentation moyenne de 20 cts qui permettrait, en cas de bonnes années avec peu d'achat d'eau, de pouvoir capitaliser un peu d'argent pour l'AIAE.

**M. Steeve Devolz** demande si la nouvelle construction de la STEP aura un impact sur le coût de l'eau ?

**M. le Syndic** répond que ce n'est pas le cas puisque la STEP concerne les eaux usées alors qu'on parlait précédemment de l'eau potable.

**M. Sylvain Juriens** demande s'il existe toujours un problème avec l'eau que l'on consomme actuellement ?

M. le Syndic lui répond que, avec l'accord du Canton et des services de l'eau de Lausanne, les sources ont été remises en service. Il ne devrait donc plus y avoir de problème, et si cela devait malgré tout être le cas, il faudrait aviser la Municipalité.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions ou remarques relatives au budget, ce qui n'est pas le cas. Il passe ensuite à la votation du préavis No 5, soit :

*Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :*

- vu le préavis municipal du 2 novembre 2020
- ouï le rapport de la commission gestion-finances pour étudier cet objet
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

- d'approuver le budget 2021 tel que présenté avec un résultat négatif de Fr. 157'662.-

Résultat du vote à main levée :

**26 pour**

**2 abstentions**

**Le préavis No 05/ 2020 est accepté.**

**Point 6. Préavis municipal No 06/ 2020 – Adoption des statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET**

**M. le Président** passe la parole à **M. Samuel Kissling** pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc.

**M. le Président** remercie M. Samuel Kissling pour sa lecture.

Il passe ensuite la parole à **M. Philippe Benoît** pour la lecture du rapport de la commission gestion/ finances.

**M. le Président** remercie M. Philippe Benoît pour sa lecture ainsi que les divers membres des commissions pour leur travail et leur rapport.

Aucune clarification n'étant demandée, il passe à la lecture des conclusions du préavis :

*Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :*

- *vu le préavis municipal No 06/ 2020 du 2 novembre 2020*
- *ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet*
- *ouï le rapport de la commission gestion-finances*
- *considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour*

*décide :*

- *d'adopter les statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET*
- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches de modification et de transfert d'installations ou de terrain appartenant à la commune conformément aux statuts.*

Résultat du vote à main levée :

**28 pour**

**Le préavis No 06/ 2020 est donc accepté à l'unanimité.**

**Point 7 : Divers et propositions individuelles**

**M. le Président** rappelle que les vacations devaient être transmises jusqu'à ce jour. En cas de changement de coordonnées bancaires, il y a lieu d'en informer la secrétaire.

Il donne les dates des prochains conseils pour 2021 à savoir les :

15 mars – 21 juin – 11 octobre et 6 décembre 2021

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions.

**M. Jean-Pierre Allaz** nous informe avoir reçu un courrier des Témoins de Jéovah, dans la même enveloppe que la convocation et l'ordre du jour du CC.

**M. le Président** lui répond que ce n'est pas possible. Il a par ailleurs également reçu ce courrier des Témoins de Jéovah, comme plusieurs conseillers mais dans une

enveloppe séparée avec l'adresse écrite à la main.

**M. Werner Reist** intervient pour parler du petit passage protégé qui longe le terrain de foot pour rejoindre le chemin du bac. Les 2 piquets qui protègent le passage sont placés entre 2 places de parc et, il y a quelques semaines, par un malencontreux hasard une camionnette était stationnée de chaque côté, ce qui empêchait la visibilité. Ne pourrait-on pas bloquer ces places gauche et droite de ce passage pour améliorer la sécurité ?

**M. le Syndic** lui répond que la DGMR a été approchée à ce sujet pour demander la création d'un passage piétons, ce qui résoudrait partiellement le problème, sachant que pour chaque passage piétons des lignes jaunes sont installées de part et d'autre de celui-ci. Il n'est pas possible actuellement d'en dire plus à ce sujet, les discussions étant en cours avec la DGMR.

**M. Samuel Kissling**, demande pour les places de parc devant la grande salle, lesquelles sont systématiquement occupées par des parents pressés, s'il est possible d'empêcher que les automobilistes s'arrêtent ou se parquent sur ces places ? toujours dans un souci de sécurité pour les enfants.

**M. le Syndic** répond que dans le bulletin qui sera distribué prochainement on verra sur le plan les cheminements avec les interdictions de s'arrêter ou de stationner. Si les consignes ne sont pas respectées, la sanction finale sera une amende.

**Mme Anick Frasseren** demande ce qui est prévu pour le nouveau quartier de la Grange-à-Janin, comment le passage de route va se faire ? dans quel délai ?

**M. le Syndic** répond que, comme le Municipal Jean-François Pittet a eu l'occasion de nous en informer, les discussions sont en cours avec la DGMR à ce sujet-là également. Les travaux qui vont être entrepris sur cette route seront financés par le Canton et tout ce qui est hors RC 401 est à charge de la Commune, comme les trottoirs, l'éclairage public, etc. La Municipalité est intervenue à nouveau auprès de la DGMR à ce sujet afin d'être partie prenante à la réflexion et la discussion. Quant au délai, on parle déjà de repousser le chantier à 2022 au mieux.

**M. Jean-Charles Pittet** fait remarquer que l'ASIRE a bien su négocier la répartition des charges financières à son avantage. Maintenant, avec toutes les voitures qui viennent sur le parking, ne pourrait-on pas envisager de louer les places de parc ?

**M. le Syndic** lui répond que la Municipalité a mené une réflexion au sujet des places de parc de manière générale. Un règlement de stationnement dans toute la Commune va bientôt être proposé au Conseil communal. Ainsi, le parcage de véhicules d'entreprises au centre du village, plusieurs jours voire plusieurs semaines, ne sera plus toléré. L'idée est de permettre un parcage horaire, à déterminer, avec une participation financière des automobilistes sous forme de macaron avec une durée mensuelle, semestrielle ou annuelle. Ces mesures impliquent une signalisation, un règlement et un contrôle avec un retour sur investissement favorable.

**Mme A. Frasseren** demande des compléments d'informations relatifs à la 5G. Y reviendrons-nous lors d'un prochain Conseil ? elle trouve étonnant que Swisscom propose de venir avec une antenne sur l'église alors qu'elle croyait qu'il existait un moratoire décrété par le Conseil Fédéral au sujet de cette 5G. Va-t-on nous imposer des antennes, allons-nous pouvoir en débattre et se prononcer au niveau du Conseil ?

**M. le Syndic** répond que le but d'en avoir touché 2 mots en début de séance était déjà de voir si le sujet suscitait des réactions au sein du Conseil Communal. Il est clair

qu'il pourrait y avoir aussi d'autres opérateurs intéressés. Il existe bel et bien un moratoire. Pour reprendre les propos de Swisscom, cette société met systématiquement à l'enquête ses projets, chose qu'il n'est pas possible d'interdire. Tôt ou tard, selon les dires de Swisscom toujours, il y aura des antennes 5G. La Confédération a validé l'installation d'antennes sur toute la Suisse. Le Tribunal devra trancher sur des cas litigieux et ce moratoire est discuté. La Municipalité s'est d'ores et déjà prononcée en faveur de cette 5G.

**M. Werner Reist** précise que la Confédération a vendu aux différents opérateurs pour plus de 100 millions la licence pour la 5G. Elle ne va donc pas s'opposer à l'installation de ces antennes.

**M. Alain Herminjard** remarque qu'il s'agit du 2<sup>ème</sup> sujet durant cette législature relatif à des affaires d'utilité publique, lesquelles peuvent rapporter soit à des communautés soit à des privés. Si une technologie d'utilité publique arrive chez un privé, est-il possible que la Commune crée un règlement de manière à toucher des royalties ? Serait-il possible d'être renseigné à ce sujet et d'avoir une réponse au prochain Conseil ?

**M. le Syndic** répond que les antennes 4G qui desservent notre région se trouvent sur le Centre Collecteur. C'est donc ce dernier qui touche des redevances de plusieurs opérateurs. La réflexion de la Municipalité est d'avis que si l'antenne 5G est installée dans notre commune, c'est toute la population qui en bénéficie financièrement. La Municipalité va se renseigner et rendra réponse au prochain Conseil.

**M. Werner Reist** indique que si une personne a un pylône électrique dans son champ, c'est elle qui subit les nuisances et c'est donc normal qu'elle touche une indemnité. Aux particuliers qui ont des poteaux électriques sur leur propriété et qui touchent également des redevances, on n'a jamais demandé d'en reverser 10% à la Commune.

**M. le Président** suggère d'attendre la réponse de la Municipalité pour en rediscuter lors d'un prochain Conseil.

Les divers étant terminés, **M. le Président** invite les conseillers qui le souhaitent à s'inscrire sur les listes électorales communales.

**M. Ludovic Schopfer** demande pour quelle raison par ordre alphabétique et non comme la dernière fois par ordre d'inscription ?

**M. le Président** répond que c'est l'option choisie d'entente entre la Municipalité et le bureau du Conseil communal, après pesée d'intérêts et afin d'éviter toute injustice.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 21 h 15.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2020.

**Au nom du Conseil communal**

Le Président

P. Pollen



La Secrétaire

M.-C. Freymond